

AVIS PUBLIC

UTILISATIONS D'INSECTICIDES

Nous vous informons par la présente que la Direction de la lutte contre les insectes du Service des travaux publics de la Ville de Winnipeg prévoit d'appliquer dans plusieurs biens publics, selon les besoins, de la tétraméthrine ou d-phénothrine, de la perméthrine, de la pyréthrine et de la hydraméthylnone, afin de prévenir la prolifération des insectes ravageurs de structures.

La période d'application prévue s'étendra du 1er janvier au 31 décembre 2020. Tous les pesticides et toutes les méthodes utilisés seront conformes aux recommandations de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, de Santé Canada ainsi que de Développement durable Manitoba. Ces recommandations sont énoncées sur les étiquettes approuvées par le gouvernement fédéral.

Toute personne peut, dans les 15 jours suivant la publication du présent avis, faire parvenir des représentations écrites au sujet du programme de lutte ou remettre par écrit son opposition à l'utilisation de pesticides sur une propriété adjacente à la sienne, à : Direction des autorisations environnementales, Conservation et Climat Manitoba, 1007, rue Century, Winnipeg (Manitoba) R3H 0W4.